

Société d'Aménagement de l'Oise

**ZAC
de la Porte Sud de l'Oise
à
CHAMBLY**

Consultation Maîtrise d'œuvre

Démolition de bâtiments, de dallages béton et nettoyage de
plate forme

- CAHIER DES CHARGES -

Octobre 2009

1 – EXPOSE

La Commune de Chambly a lancé en 2005 des études pour la réalisation d'une zone d'aménagement concertée, située à l'entrée sud de la ville.

Afin de mener à son terme cette opération, la ville de Chambly a mandatée la SAO afin d'en assurer la maîtrise d'ouvrage des réseaux primaires de la ZAC et la préparation de la plate-forme.

Elle se situe à proximité de la voie ferrée, de la rivière Esches et le long de la RD 21 reliant Beaumont sur Oise au centre ville de Chambly dans un secteur appelé quartier du Moulin Neuf.

La superficie totale de la ZAC d'environ 9 ha est occupée en partie par des friches commerciales, des aires de stationnement et des voiries.

Plusieurs bâtiments ont déjà fait l'objet d'un chantier de démolition entre 2006 et 2007.

Aujourd'hui il s'agit d'engager la démolition des bâtiments propriétés de la commune de Chambly et de mettre à nue la plate-forme.

De par sa situation périurbaine, le site est facilement accessible et ne présente pas de contraintes particulières pour organiser le chantier et définir la technique de démolition. Cependant, un bâtiment à usage commercial (enseigne NOZ) continuera à fonctionner pendant toute la durée du chantier, et des accès permettant aux riverains voisins d'accéder à leurs propriétés devront également être maintenus pendant toutes les phases de travaux.

Les travaux pourront être réalisés en 3 phases sur un délai maximal de 2 mois (hors désamiantage).

Toutefois la durée maximale du chantier est fixée à 3 mois en cas de désamiantage.

□ une première phase comprenant la démolition et l'évacuation des anciens bâtiments à usage commerciaux divisés en :

- Bâtiment A d'une surface au sol d'environ 1280 m² (hangar métallique)
- Bâtiment B d'une surface au sol d'environ 1290 m² (hangar métallique)
- Bâtiment C d'une surface au sol d'environ 1000 m² (hangar métallique)
- Bâtiment D d'une surface au sol d'environ 800 m² (hangar métallique)
- Bâtiment E d'une surface au sol d'environ 720 m² (hangar métallique)
- Bâtiment F d'une surface au sol d'environ 250 m² (hangar métallique)
- Bâtiment G d'une surface au sol d'environ 140 m² sur plusieurs niveaux (ancien moulin – bâtisse en pierre de taille)

□ une deuxième phase comprenant la démolition et l'évacuation des fondations profondes et de surface des bâtiments, la démolition et l'évacuation des dalles béton sous les bâtiments et sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, la démolition et l'évacuation des clôtures et panneaux publicitaires internes à la ZAC, le chargement et l'évacuation en décharges appropriées des matières stockées dans les bâtiments, le chargement et l'évacuation des débris divers (fumier, plâtres, métaux, ordures ménagères, pneus, etc...) se situant sur le périmètre de la ZAC, le démontage en vue du stockage du matériel d'éclairage public, la dépose et l'évacuation des bornes, portails, portiques, panneaux, et tous éléments verticaux, le démontage et l'évacuation d'anciennes cuves enterrées de stockage de carburant ainsi que leurs équipements annexes.

□ une troisième phase comprenant l'abattage et l'essouchement d'une partie des arbres et végétaux, l'élagage et la mise en sécurité de plusieurs arbres.

Ces phases pourront être exécutés simultanément à condition de conserver les accès à l'enseigne « Noz » et aux riverains.

L'estimation du coût des travaux porte sur un montant de 358 400.00 Euros HT.

2 – CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission de base consiste en la démolition (y compris désamiantage) de bâtiments, le nettoyage de la plate-forme, et l'abattage, l'essouchement, l'élagage et la mise en sécurité de végétaux.

Le contenu de chaque élément de mission est défini dans le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, ainsi que dans l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Le présent marché est constitué des éléments suivants :

- diagnostic de l'existant (DIAG)
- études de projet (PRO)
- l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) comprenant l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et la mise au point des marchés de travaux
- le visa des études d'exécution et de synthèse du ou des entrepreneurs (VISA)
- la direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux (DET)
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Actions en cours :

- La SAO a lancé une consultation pour réaliser un diagnostic de repérage de l'amiante avant travaux auprès de différents bureaux de contrôle.
- La SAO a lancé une consultation pour une expertise phytosanitaire des arbres.
- La SAO a entrepris les démarches afin de mettre hors services les branchements des différents concessionnaires. Il est toutefois précisé que les réseaux et branchements alimentant les constructions pérennes resteront en service pendant toute la durée des démolitions.
- Les permis de démolir des bâtiments concernés par cette première phase ont été déposés en mairie.
- La DRAC de Picardie nous a indiqué que ce site ne fait pas l'objet de prescriptions archéologiques.

3 – CALENDRIER DES ETUDES ET TRAVAUX

Notification du marché de maîtrise d'œuvre	Semaine 51 (2009)
Remise de l'AVP/PRO	Semaine 3
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises	Semaine 5
Remise des offres des entreprises	Semaine 10 (2010)
Délai d'analyse des offres	1 semaine
Remise du rapport d'analyse des offres	Semaine 11
Démarrage des travaux	Semaine 14
Durée maximale de l'ensemble des travaux	8 semaines + 4 semaines en cas de désamiantage.

- ANNEXES

- Plan de situation
- Plan topographique
- Photos diverses